



Sécurité dans l'Ouest lausannois

**BUDGET 2009**

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**



**PREAMBULE** \_\_\_\_\_ 1

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

RECAPITULATION PAR DIRECTION ET RESULTAT \_\_\_\_\_ 1

**600 – 602 ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**

6000	Autorités et personnel _____	2
6001	Biens, services, marchandises _____	3
6002	Loyers _____	3
6003	Réception et manifestations _____	3
6004	Honoraires et prestations de services _____	4
6005	Impôts, taxes, cotisations et frais divers _____	4
6007	Intérêts passifs _____	4
6008	Amortissements _____	4
6009	Aides et subventions _____	4
6020	Revenus, ventes et prestations diverses _____	4
6022	Remboursements de tiers _____	5
6025	Participations des communes _____	5

**605 – 607 POLICE ADMINISTRATIVE**

6050	Autorités et personnel _____	6
6051	Biens, services, marchandises _____	6
6054	Honoraires et prestations de services _____	6
6055	Impôts, taxes, cotisations et frais divers _____	6
6059	Remb. et participations à des collec. publiques _____	6
6070	Revenus, ventes et prestations diverses _____	7
6072	Remboursements de tiers _____	7
6073	Amendes _____	7

**610 – 612 CORPS DE POLICE**

6100	Autorités et personnel _____	8
6101	Biens, services, marchandises _____	8
6104	Honoraires et prestations de services _____	8
6105	Impôts, taxes, cotisations et frais divers _____	8
6108	Amortissements _____	9
6120	Revenus, ventes et prestations diverses _____	9
6122	Remboursements de tiers _____	9
6123	Amendes _____	9

COMPTES PAR NATURE \_\_\_\_\_ 10

**COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

COMPTES PAR DIRECTION \_\_\_\_\_ 12



Renens, le 16 juillet 2008

**Au Conseil intercommunal de l'Association de communes  
« Sécurité dans l'Ouest lausannois »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction a élaboré le deuxième budget de l'Association en appliquant strictement les dispositions de la Loi sur les communes (LC), des Statuts de l'Association, lesquels prévoient à leur article 32 que le budget est adopté par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre de chaque année au plus tard. Les mêmes statuts prévoient à leur article 34 que le budget est transmis aux Municipalités dès son adoption par le Conseil intercommunal. Conformément à l'article 28 de ces mêmes statuts, les charges de l'Association sont couvertes par les revenus correspondants. Le budget est donc équilibré.

Ce deuxième budget de l'Association se révèle être un exercice au moins aussi périlleux que le premier, dans la mesure où aucun exercice budgétaire complet n'a été exécuté complètement. Il n'est donc pas possible de se fonder sur les chiffres des comptes pour valider la pertinence du budget précédent. Sur ce point, la présentation diffère de celle à laquelle les membres des Conseils communaux sont habitués, puisque seules deux colonnes (B2008 – B2009) peuvent être présentées.

Dans le même sens, le démarrage de l'Association en janvier 2008 s'est traduit par d'inévitables soubresauts, si bien que certaines tâches n'ont pas pu être effectuées dès le début avec toute la pertinence souhaitée. Dans le même sens, les revenus liés au travail de la commission de police portent aujourd'hui encore sur des amendes infligées en 2007 et, du coup, entrent encore dans les comptes communaux, alors même que le travail est désormais effectué par des collaborateurs de l'Association.

Il en est de même pour la clé de répartition intercommunale: dans le cadre du préavis, un très important travail de comparaison des interventions avait été effectué sur la base des chiffres 2006, de façon à pouvoir bénéficier d'éléments pertinents. Les interventions de l'année 2007 s'inscrivant dans une tendance baissière, mais voisine de celle de 2006, le CD a proposé de reprendre les mêmes proportions que celles constatées cette année-là. La diversité des collocations des corps de police et des communes conduit, dans le cas contraire, à comparer des chiffres qui ne sont pas comparables. Au final, la clé de répartition (méthode de calcul) reste inchangée; par contre l'évolution des données chiffrées contenues dans la clé a, comme cela était formulé dans la séance acceptée par les conseils communaux, pour effet de faire varier les contributions des diverses communes.

## **1. Introduction**

Le budget 2009 est marqué par une hausse des coûts de 2.63%, essentiellement due à l'engagement de collaborateurs dans des postes laissés vacants jusqu'alors, à l'adaptation des salaires en fonction de l'échelle de l'Association et à la hausse du coût de la vie, qu'il convient d'entériner. La faiblesse de cette augmentation brute doit cependant être pondérée en considérant que les montants de la contribution de départ, qui n'était prévue que comme un investissement pour le démarrage de l'Association, se révèle être une nécessité annuelle. En tenant compte de cette pérennisation, la hausse des charges est de 5.62%, dont 2% d'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie.

Dans le cadre des travaux de mise en place de l'Association, l'Etat-major a constaté que la proximité géographique à Chavannes-près-Renens du bureau du radar et de la division partenariat et logistique justifiaient le rattachement des trois collaborateurs du bureau du radar à la division précitée. Ce transfert s'accompagne d'un transfert de postes budgétaires, les trois postes en question passant des comptes corps de police (610-612) aux comptes administration de l'Association (600-602). Ces changements expliquent en partie les augmentations des montants portés aux postes salaires des comptes 600 et la stabilité des comptes salaires 610.

Un compte "horodateurs" et un compte "achats d'électricité horodateurs" sont ouverts afin de permettre à l'Association d'assumer les coûts liés à la mise en place de zones de stationnement payantes dans les communes. Cette création fait suite à une demande en ce sens formulée par certains membres du Conseil intercommunal.

Pour améliorer la lisibilité du budget et réaliser des économies dans certains cas, les postes affranchissements et téléphones ont fait l'objet de regroupements, le premier au sein de l'Administration de l'Association et le second au sein du Corps de police. Cette façon de faire permet de grouper les envois et de bénéficier de rabais de quantités d'une part, d'éviter de scinder artificiellement des montants liés aux télécommunications qui sont, majoritairement, le fait du corps de police d'autre part.

## **2. Caractéristiques et évolutions marquantes du budget**

Personnel: Les charges du personnel représentent 85.3% des charges totales de l'Association contre 84.4% dans le budget 2008 (y compris les dépenses liées en matière de cotisations AVS, caisse de pensions et assurances de personnes). Ce groupe de comptes représente une hausse des dépenses de Frs 577'000.--, soit une augmentation des postes liés aux salaires (Frs 489'000.--) et aux assurances sociales des collaborateurs (Frs 88'000.--) de 4.3%. Dans ces montants figurent les augmentations décidées dans le cadre de l'adaptation des salaires liée aux transferts des collaborateurs au sein de l'Association, la compensation de la hausse du coût de la vie et les augmentations de salaires prévues pour 2009 en fonction de la nouvelle échelle salariale de l'Association.

L'engagement de tout le personnel des communes au sein de l'Association s'est traduit par la nécessité de créer une nouvelle grille salariale, permettant de rapprocher les extrêmes auxquelles se situaient certains collaborateurs. Ce rapprochement a pour impact d'augmenter immédiatement les salaires des collaborateurs les plus mal rémunérés et de faire stagner les mieux payés, a un effet financier sur le budget 2009, en l'occurrence Frs 125'000.-- de plus à charge des collaborateurs, qui s'ajoutent aux Frs 50'000.-- décidés au moment du transfert pour respecter les engagements pris à l'égard des collaborateurs. La hausse du coût de la vie, estimée à ce stade à environ 2%, a un impact financier de Frs 220'000.-- environ sur le budget de l'Association. Quant au reste de la hausse des charges salariales, il est lié à la création d'un poste supplémentaire, en l'occurrence celui occupé par les deux responsables

des ressources humaines de l'Association, qui se partagent l'équivalent d'un poste à plein temps.

Le reste du budget se traduit par une légère diminution des dépenses. Conformément aux attentes, le fait de travailler ensemble au sein de l'Association permet quelques économies d'échelles (environ 6%). Le relatif sous-équipement dont souffraient en partie les corps de police, de même qu'une adaptation du mode de fonctionnement de la police à des tâches plus complexes, ainsi que la volonté d'assumer le rôle qui est celui de la Police de l'Ouest lausannois dans le paysage de la sécurité publique vaudoise (4<sup>ème</sup> corps de police du canton), conduisent le Comité de Direction à proposer de renoncer à de trop substantielles économies. Au contraire, les investissements dans les systèmes de transmission radio (polycom) et, au besoin, dans des tenues permettant aux agents de la POL de participer à des missions de maintien de l'ordre doivent être d'ores et déjà évoqués, même si ces deux dépenses ne figurent à ce stade qu'au plan des investissements et qu'elles devront faire l'objet de préavis.

## **3. Revenus de l'activité et participation des communes**

La plupart des éléments figurant dans la colonne des revenus est relativement difficile à déterminer. Le Comité de Direction, comme l'Etat-major, ne dispose d'aucun recul en la matière. Les rentrées de ce début d'année laissent penser que les revenus autres que ceux des communes sont approximativement dans la cible, raison pour laquelle le budget proposé ne présente que de faibles modifications en la matière. Le montant porté aux revenus des amendes, groupé désormais dans un seul compte alors qu'il était réparti dans trois comptes dans le budget 2008, ne progresse que de Frs 100'000.--, (3,2%) un montant qui est en phase avec les chiffres actuels. Le Comité de Direction considère, sur ce point, qu'il est préférable de demander une participation plus conséquente aux communes, plutôt que de mettre une pression plus forte sur les automobilistes en leur infligeant plus d'amendes.

La participation des communes, du coup, évolue de façon très variable, en fonction de la clé de répartition. Une seule commune voit sa participation baisser, en l'occurrence Ecublens (-0.15%). Les communes pour lesquelles les augmentations sont les plus fortes sont Renens (+9%) et Bussigny (+6.5%). Il convient cependant de mettre ces chiffres en parallèle avec la situation financière des communes et de l'évolution du nombre d'habitants. Pour les autres communes, l'évolution est globalement en phase avec les

augmentations moyennes qui sont enregistrées. Les détails concernant la clé de répartition se trouvent au point 6 du présent préavis.

#### **4. Vœux de la commission de gestion dans son rapport du 29 novembre 2007 sur le projet de budget 2008**

La commission de gestion avait émis le vœu que dans le budget 2009 soit tenu compte des besoins détaillés de formation, notamment dans le domaine relationnel. La formation en la matière, consistant en un séminaire de 3 jours offerts à tous les collaborateurs de l'Association afin de leur permettre de développer leurs compétences, sera achevée dans le cadre du budget 2008. Elle sera remplacée, dès 2009, par une formation dans le domaine de l'éthique et de la déontologie policière. L'élaboration du cadre et des axes de travail est en cours et des contacts sont d'ores et déjà pris avec des spécialistes. Il n'est à ce stade pas possible d'être plus précis à ce sujet, sauf en ce qui concerne le budget: un montant de Frs 10'000.-- pour lancer le programme est d'ores et déjà prévu. Les autres montants affectés aux cours professionnels (Institut suisse de police, formation de sous-officiers et d'officier) correspondent à Frs 25'000.--, les autres cours «métiers» sont prévus à hauteur de Frs 25'000.--, les cours de perfectionnement (CEP) à Frs 20'000.--. Une réserve de Frs 25'000.-- est prévue: elle servira à des cours de perfectionnement dans le domaine informatique d'une part, à la mise en œuvre de la formation en éthique et déontologie d'autre part.

La commission de gestion avait émis le vœu que l'aspect écologique des véhicules soit pris en considération. L'Etat-major constate que ses besoins en déplacement sont importants, tant dans le domaine de la police administrative que dans le domaine de la police mobile. Le renouvellement du parc à véhicules a systématiquement pris en compte la dimension écologique des véhicules, notamment en systématisant l'achat de voitures labellisées « A » au sens de l'étiquette énergie. Il en sera de même en 2009. Il convient cependant de préciser que les véhicules écologiques sont en général plus chers que les autres et que cela a des répercussions budgétaires importantes.

La commission de gestion avait émis le vœu que soit créé un compte «prévention» et que le montant corresponde à un catalogue d'actions préventives. Le compte est désormais créé (6004.3189.03) et dispose d'un montant de Frs 10'000.--. Il a pour objectif de permettre aux responsables de la division en question de déterminer le catalogue exact des actions

prévues en la matière. Ce catalogue n'est pas disponible pour l'heure, les policiers de partenariat et prévention ayant considérablement œuvré à la mise en route de la division durant les premiers mois d'existence de l'Association et ayant notamment pris une part importante à l'élaboration du dispositif mis en place en relation avec l'Eurofoot 2008 jusqu'à fin juin.

La commission de gestion avait enfin émis le vœu qu'un plan d'investissement soit présenté. Il figure en page 14 du présent préavis.

#### **5. Comparaisons chiffrées**

Comme déjà évoqué, le seul budget 2008 ne permet pas de comparaisons entre les chiffres à l'identique de ce qui se fait dans les communes. Cette partie sera développée au cours des prochaines années et figurera dans le préavis.

#### **6. Clé de répartition entre communes**

Dans le cadre du préavis créant l'Association et adopté par toutes les communes en mai et juin 2007, le calcul de la clé de répartition est libellé de la façon suivante.

"Les Municipalités ont créé une clé de répartition fondée sur les critères suivants: nombre d'habitants, nombre d'interventions et point d'impôt net. (...) La combinaison des trois critères permet d'obtenir une moyenne dite "optimale". Cette clé de répartition est actualisée chaque année et la part de chaque commune varie, chaque année, en fonction du calcul du point d'impôt net, de l'augmentation ou de la diminution du nombre d'habitants et du nombre d'interventions au profit de chaque commune. (...) Dans le cas d'un démarrage de l'Association en 2007, les communes auraient été appelées à prendre à leur charge les pourcentages suivants, avec un calcul de la clé se basant sur les chiffres de 2005. (...) Le budget établi pour 2008 précise les montants à charge de chaque commune."

Le préavis accepté par les Conseils communaux précise donc clairement que le budget de l'année suivante est basé sur les chiffres de l'année précédente.

Pour 2009, les chiffres pertinents sont donc ceux de 2007 et c'est sur cette base que la clé de répartition est calculée. Cela dit, si le point d'impôt net et le nombre d'habitants constituent autant de données fiables, celles portant sur le nombre d'interventions restent relativement aléatoires. Cette situation s'explique par le fait que, jusqu'au début de cette année 2008, les autorisations d'exercer n'étaient pas les mêmes, certaines communes étant colloquées en catégorie II du Règlement de la Loi vaudoise sur la circulation routière (Bussigny, Crissier, St-Sulpice), d'autres en catégorie III (Chavannes, Ecublens, Prilly) ou en catégorie IV (Renens), alors que Villars-Ste-Croix n'était simplement pas colloquée dans ce règlement. Par contre, la méthode de recensement des interventions et des événements mise en place depuis le début de cette année au sein de l'Association permettra, assurément, d'avoir des chiffres adéquats pour l'élaboration du budget 2010.

Dans le contexte du budget 2009, le Comité de Direction a décidé de reprendre les proportions calculées pour l'élaboration du budget 2008 en matière d'interventions de police. Les changements et évolutions mentionnés ci-dessous sont donc exclusivement liés à l'évolution du point d'impôt net et du nombre d'habitants. Ces évolutions portent les proportions de chacune des communes aux chiffres suivants :

Bussigny	Chavannes	Crissier	Ecublens	Prilly	Renens	St-Sulpice	Villars-SC
12.95%	11.00%	12.20%	15.40%	16.21%	28.34%	3.26%	0.63%
+0.11%	-0.11%	-0.15%	-0.87%	-0.07%	+0.93%	+0.02%	-0.01%

L'annexe 1 au présent préavis récapitule les éléments dont le Comité de Direction a tenu compte dans le cadre de l'élaboration de la clé de répartition.

Ces chiffres sont d'ores et déjà traduits dans le projet de budget tel que présenté aux comptes 6025.

## 7. Synthèse

L'Association de communes «Sécurité dans l'Ouest lausannois» a démarré en trombe. Entre le 28 juin 2007, date à laquelle le dernier conseil général appelé à s'exprimer a donné son accord en vue de sa création, et le 16 juillet 2008, date de l'adoption de ce second budget par le Comité de Direction, l'Association a signé des conventions avec les communes pour

louer des locaux, se doter de prestations dans tous les domaines qui ne sont pas de sa compétence propre, mis en place un système de gestion du personnel, signé des conventions de transfert du personnel avec toutes les communes et signé 118 contrats de travail avec ses collaborateurs.

En parallèle, elle a formé tous les policiers issus des corps colloqués en catégorie II et III à un travail en catégorie IV du Règlement de la Loi vaudoise sur la circulation routière, et mis en place toutes les structures pour garder son efficacité sur le terrain et même l'accroître. L'octroi de la catégorie IV à l'ensemble des communes de l'Association constitue un gain pour la population, pour les policiers et pour le système de sécurité vaudois dans son ensemble, dans la mesure où il permet de réduire les interventions à double, c'est-à-dire celles où il faut deux policiers et deux gendarmes.

Le budget présenté dans ce contexte est un budget sur lequel planent encore quelques incertitudes, notamment liées aux revenus, qui ne sont que très difficilement mesurables. Ce budget implique une augmentation des contributions communales. Le surcoût doit cependant être mis en relation avec l'impact positif de la création de l'Association: mieux formés, autorisés à accomplir des tâches qui sont réellement des tâches de police, les policiers voient leur travail valorisé dans les relations qu'ils entretiennent avec la population et avec leurs collègues des autres corps de police.

Pour la population, cette évolution est perceptible, avec des policiers plus efficaces dans le contexte d'interventions, et probablement moins occupés à des tâches qui ne requièrent pas de compétences policières. Dans l'ensemble, ces évolutions sont largement positives, même si parfois une légère diminution de la présence policière est ressentie.

Reste que le tout nouveau district de l'Ouest lausannois est en passe de devenir un acteur sur la scène de la sécurité publique cantonale, capable de faire valoir les besoins des villes et des régions urbaines. Afin de poursuivre dans ce sens, il est indispensable de doter l'Association de moyens lui permettant d'assumer ses tâches, ce qui est le cas au travers du budget présenté.

## 8. Conclusion

Le Conseil intercommunal,

Vu le projet présenté par le Comité de Direction,

Oui le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

- 1) le budget de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2009 - 2011

AU NOM DU COMITE  
DE DIRECTION

La Présidente

Le Secrétaire

C. Wyssa

C. Séchaud

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>*** SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ***</b>	<b>16'238'148.00</b>	<b>16'238'148.00</b>	<b>15'822'050.00</b>	<b>15'822'050.00</b>
600 - 602	ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION	4'122'337.00	12'176'198.00	3'744'850.00	12'014'300.00
605 - 607	POLICE ADMINISTRATIVE	2'861'911.00	219'450.00	2'672'000.00	899'750.00
610 - 612	CORPS DE POLICE	9'253'900.00	3'842'500.00	9'405'200.00	2'908'000.00

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>*** SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ***</b>	<b>16'238'148.00</b>	<b>16'238'148.00</b>	<b>15'822'050.00</b>	<b>15'822'050.00</b>
<b>600 - 602</b>	<b>ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>4'122'337.00</b>	<b>12'176'198.00</b>	<b>3'744'850.00</b>	<b>12'014'300.00</b>
<b>6000</b>	<b>Autorités et personnel</b>	<b>2'508'137.00</b>		<b>2'092'850.00</b>	
6000.3003.01	Jetons de présence Conseil intercommunal	17'000.00		22'000.00	
6000.3003.02	Jetons de présence Président Conseil de direction	10'000.00		10'000.00	
6000.3003.03	Jetons de la Commission de gestion	3'000.00		3'000.00	
6000.3011.01	Personnel - traitements	1'784'126.00		1'450'000.00	
6000.3011.05	Personnel - heures supplémentaires				
6000.3011.20	Personnel - Traitements apprentis	13'000.00		13'000.00	
6000.3012.01	Personnel - rempl. postes vacants				
6000.3030	Cotisations AVS-AI-AC	130'242.00		123'250.00	
6000.3040	Cotisations Caisse pensions	283'381.00		208'600.00	
6000.3050	Assurances de personnes	46'388.00		37'000.00	
6000.3060.01	Indemnisations et remboursements de frais	10'000.00		8'000.00	
6000.3060.02	Indemnisations de frais soumises	3'000.00			
6000.3066	Frais de subsistance	5'000.00			
6000.3080.01	Personnel facturé par des tiers - Salaires				
6000.3080.02	Personnel facturé par des tiers - Cotisations AVS-AI-AC				
6000.3080.03	Personnel facturé par des tiers - Caisse pensions				
6000.3080.04	Personnel facturé par des tiers - Assurances de personnes				
6000.3080.05	Personnel facturé par des tiers - Indemn. + remb. de frais				
6000.3091.01 *	Frais de formation professionnelle	105'000.00		100'000.00	
6000.3091.02	Frais de formation école de police	70'000.00		90'000.00	
6000.3091.03	Frais de formation des apprentis	4'000.00		4'000.00	
6000.3092	Frais de recherche de personnel	10'000.00		20'000.00	
6000.3099.01	Charges diverses du personnel	12'000.00		4'000.00	
6000.3099.02	Charges diverses apprentis	2'000.00			

**COMMENTAIRES**

**6000.3091.01**

**Frais de formation professionnelle**

Le montant de ce compte correspond à l'achèvement de la mise à niveau des collaborateurs, la formation continue de sous-officiers et d'officier ainsi qu'à la mise en oeuvre d'une formation dans le domaine de l'éthique et de la déontologie.

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6001</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>703'000.00</b>		<b>763'000.00</b>	
6001.3101 *	Imprimés et fournitures de bureau	155'000.00		50'000.00	
6001.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	5'000.00		10'000.00	
6001.3111.01	Achat de mobilier, machines et équip. techniques de bureau	15'000.00		10'000.00	
6001.3111.02 *	Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...)	140'000.00		240'000.00	
6001.3114	Achats de machines, matériel d'exploitat. et entretien	3'000.00			
6001.3115 *	Achats de véhicules	100'000.00		54'000.00	
6001.3116	Achats de matériel spécialisé	10'000.00			
6001.3124	Achats de carburant pour véhicules	100'000.00		100'000.00	
6001.3141 *	Aménagement des bâtiments	50'000.00		213'000.00	
6001.3151	Entretien du mobilier, machines et équip. tech. bureau	30'000.00		36'000.00	
6001.3154	Entretien des machines, matériel d'exploitat. et entretien	5'000.00			
6001.3155 *	Entretien des véhicules	70'000.00		50'000.00	
6001.3156	Entretien du matériel spécialisé	20'000.00			
<b>6002</b>	<b>Loyers</b>	<b>425'200.00</b>		<b>431'000.00</b>	
6002.3161.01	Loyers Bussigny	4'800.00		4'800.00	
6002.3161.02	Loyers et conciergerie Chavannes	49'000.00		49'000.00	
6002.3161.03	Loyers Crissier	4'800.00		4'800.00	
6002.3161.04	Loyers Ecublens	4'800.00		4'800.00	
6002.3161.05	Loyers et conciergerie Prilly	104'000.00		104'000.00	
6002.3161.06	Loyers et conciergerie Renens	204'000.00		204'000.00	
6002.3161.07	Loyers St-Sulpice	2'400.00		2'400.00	
6002.3161.08	Loyers Villars-Ste-Croix				
6002.3161.09	Loyers divers	2'400.00			
6002.3163.01 *	Locations machines (photocopieurs, ordi., programmes)	25'000.00		20'000.00	
6002.3163.02	Leasings des véhicules	24'000.00		37'200.00	
<b>6003</b>	<b>Réceptions et manifestations</b>	<b>15'000.00</b>		<b>8'000.00</b>	
6003.3170 *	Frais de réceptions et de manifestations	15'000.00		8'000.00	

**COMMENTAIRES**

- 6001.3101 Imprimés et fournitures de bureau**  
Le triplement du montant de ce compte constitue une adaptation à la situation constatée en 2008.
- 6001.3111.02 Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...)**  
Le montant correspond à des besoins annuels (renouvellement des ordinateurs, etc...).
- 6001.3115 Achats de véhicules**  
Ce montant correspond au renouvellement nécessaire d'un parc de véhicules où les besoins se révèlent plus importants que prévu initialement.
- 6001.3141 Aménagement des bâtiments**  
Le montant prévu permettra quelques travaux indispensables dans le rafraîchissement de l'ancien vestiaire et dans l'extension d'un système du contrôle d'accès.
- 6001.3155 Entretien des véhicules**  
L'augmentation du montant de ce compte est lié au vieillissement du parc à véhicules et à l'achat de véhicules supplémentaires.
- 6002.3163.01 Locations machines (photocopieurs, ordi., programmes)**  
CHF 20'000.-- projection calquée sur les coûts facturés par Renens.
- 6003.3170 Frais de réceptions et de manifestations**  
L'augmentation du montant de ce compte a pour but de permettre l'organisation de quelques réceptions et conférences en plus de la cérémonie de prestation de serment.

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6004</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>449'000.00</b>		<b>435'000.00</b>	
6004.3181 *	Affranchissements	80'000.00		17'600.00	
6004.3182	(S)Frais de téléphones, concessions radios, télécom., TV			87'400.00	
6004.3183	Frais bancaires (y.c. comm. encaiss. cartes crédit)	15'000.00		1'000.00	
6004.3185.01	Honoraires prévention & partenariats	2'000.00			
6004.3185.02 *	Honoraires informatique	166'000.00		140'000.00	
6004.3185.03	Honoraires comptabilité	50'000.00		50'000.00	
6004.3185.04 *	Honoraires ressources humaines	25'000.00		25'000.00	
6004.3186.01	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	42'000.00		36'000.00	
6004.3186.02	Primes d'assurances véhicules	25'000.00		28'000.00	
6004.3189.01 *	Honoraires secrétariat intercommunal	7'000.00			
6004.3189.02	Honoraires divers	27'000.00		50'000.00	
6004.3189.03 *	Prévention & Partenariat	10'000.00			
<b>6005</b>	<b>Impôts, taxes, cotisations et frais divers</b>	<b>22'000.00</b>		<b>15'000.00</b>	
6005.3192	Taxes sur les véhicules				
6005.3193	Cotisations	17'000.00		10'000.00	
6005.3199	Frais divers	5'000.00		5'000.00	
<b>6007</b>	<b>Intérêts passifs</b>				
6007.3210	Intérêts des dettes à court terme				
<b>6008</b>	<b>Amortissements</b>				
6008.3301	Défalcations et annulations de frais				
<b>6009</b>	<b>Aides et subventions</b>				
6009.3651	Subventions à des institutions				
<b>6020</b>	<b>Revenus, ventes et prestations diverses</b>		<b>353'500.00</b>		<b>339'500.00</b>
6020.4221	Revenus des comptes courants		14'000.00		
6020.4354	Ventes d'objets mobiliers usagés		6'000.00		6'000.00
6020.4356	Facturation de services à des tiers		280'000.00		280'000.00
6020.4359	Ventes et prestations diverses		53'500.00		53'500.00

**COMMENTAIRES**

- 6004.3181**      **Affranchissements**  
Regroupement des affranchissements de l'Association dans un seul compte.
- 6004.3185.02**    **Honoraires informatique**  
L'adaptation à la hausse de ce montant est liée à un nombre de postes de travail plus important qu'initialement installés.
- 6004.3185.04**    **Honoraires ressources humaines**  
Ce montant tient compte de la création d'un poste RH propre à l'Association.
- 6004.3189.01**    **Honoraires secrétariat intercommunal**  
Le montant prévu dans ce compte est nouvellement prévu pour le Secrétariat du conseil intercommunal qui bénéficie d'un budget spécifique.
- 6004.3189.03**    **Prévention & Partenariat**  
Le montant figurant dans ce compte est nouvellement prévu pour la mise en oeuvre d'actions de prévention.

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6022</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>8'000.00</b>		<b>8'000.00</b>
6022.4361.01	Remboursements de traitements				
6022.4361.30	Personnel - remboursements accident		2'000.00		2'000.00
6022.4361.40	Personnel - remboursements maladie		2'000.00		2'000.00
6022.4361.50	Personnel - remboursements maternité				
6022.4361.60	Personnel - remboursements militaire PCi				
6022.4362	Remboursements de frais par des tiers		2'000.00		2'000.00
6022.4362.01	Frais de rappel et intérêts				
6022.4363	Remboursements dommages causés par tiers				
6022.4364	Remboursements d'assurances propres		2'000.00		2'000.00
<b>6025</b>	<b>Participations des communes</b>		<b>11'814'698.00</b>		<b>11'666'800.00</b>
6025.4521.21	Participation de Bussigny		1'529'355.90		1'436'457.00
6025.4521.22	Participation de Chavannes		1'299'247.75		1'243'118.00
6025.4521.23	Participation de Crissier		1'442'283.15		1'382'947.00
6025.4521.24	Participation d'Ecublens		1'820'193.50		1'821'277.00
6025.4521.25	Participation de Prilly		1'915'852.05		1'806'157.00
6025.4521.26	Participation de Renens		3'348'368.40		3'068'632.00
6025.4521.27	Participation de Saint-Sulpice		384'996.15		363'797.00
6025.4521.28	Participation de Villars-Ste-Croix		74'401.10		71'115.00
6025.4521.30	Contributions de départ des communes				473'300.00

ASS. SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS

## COMMENTAIRES

Aucun commentaire pour ces comptes

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>605 - 607</b>	<b>POLICE ADMINISTRATIVE</b>	<b>2'861'911.00</b>	<b>219'450.00</b>	<b>2'672'000.00</b>	<b>899'750.00</b>
<b>6050</b>	<b>Autorités et personnel</b>	<b>2'740'911.00</b>		<b>2'504'000.00</b>	
6050.3011.01	Personnel - traitements	2'165'932.00		2'000'000.00	
6050.3011.05	Personnel - heures supplémentaires				
6050.3012.01	Personnel - rempl. postes vacants				
6050.3030	Cotisations AVS-AI-AC	158'114.00		170'000.00	
6050.3040	Cotisations Caisse pensions	346'550.00		270'000.00	
6050.3050	Assurances de personnes	56'315.00		50'000.00	
6050.3060.01	Indemnités et remboursements de frais	5'000.00		10'000.00	
6050.3060.02 *	Indemnités de frais soumises	3'000.00			
6050.3080.01	Personnel facturé par des tiers - Salaires				
6050.3080.02	Personnel facturé par des tiers - Cotisations AVS-AI-AC				
6050.3080.03	Personnel facturé par des tiers - Caisse pensions				
6050.3080.04	Personnel facturé par des tiers - Assurances de personnes				
6050.3080.05	Personnel facturé par des tiers - Indemn. + remb. de frais				
6050.3099	Charges diverses du personnel	6'000.00		4'000.00	
<b>6051</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>67'000.00</b>			
6051.3114 *	Achats horodateurs	25'000.00			
6051.3123 *	Achats d'électricité (horodateurs)	2'000.00			
6051.3143	Signalisation routière mobile	30'000.00			
6051.3156	Entretien du matériel spécialisé	10'000.00			
<b>6054</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>52'000.00</b>		<b>167'000.00</b>	
6054.3181	(S)Affranchissements			60'000.00	
6054.3182	(S)Frais de téléphones			29'000.00	
6054.3184	Frais de contentieux et de poursuites	50'000.00		76'000.00	
6054.3187	Emoluments SAN (serv. des autos et navigation)	2'000.00		2'000.00	
<b>6055</b>	<b>Impôts, taxes, cotisations et frais divers</b>	<b>1'000.00</b>		<b>1'000.00</b>	
6055.3199	Frais divers	1'000.00		1'000.00	
<b>6058</b>	<b>Amortissements</b>				
6058.3301	Défalcations et annulations de frais				
<b>6059</b>	<b>Rembours. et participations à des collectivités publiques</b>	<b>1'000.00</b>			
6059.3511	Remboursement émoluments documents d'identité	1'000.00			

**COMMENTAIRES**

- 6050.3060.02 Indemnisations de frais soumises**  
Les frais de repas sont soumis à l'AVS dès CHF 21.50.
- 6051.3114 Achats horodateurs**  
Ce compte a été créé afin de permettre à l'Association d'assumer les coûts liés à la mise en place de zones de stationnement payantes dans les communes.
- 6051.3123 Achats d'électricité (horodateurs)**  
Ce compte a été créé pour les mêmes raisons invoquées sous le compte n° 6051.3114.

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6070</b>	<b>Revenus, ventes et prestations diverses</b>		<b>214'450.00</b>		<b>184'750.00</b>
6070.4311	Emoluments de chancellerie		500.00		500.00
6070.4312.01	Emoluments divers		130'000.00		130'000.00
6070.4312.02	Emoluments de surveillance des étab. publics		50'000.00		50'000.00
6070.4312.03	Emoluments appareils automatiques		3'000.00		3'000.00
6070.4312.04	Emoluments commerce d'occasion		1'250.00		1'250.00
6070.4312.05	Emoluments permis temporaires				
6070.4312.06	Emoluments autorisations de manifestations				
6070.4359	Ventes et prestations diverses		29'700.00		
<b>6072</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>5'000.00</b>		<b>265'000.00</b>
6072.4361.30	Personnel - remboursements accident		2'500.00		2'500.00
6072.4361.40	Personnel - remboursements maladie		2'500.00		2'500.00
6072.4361.50	Personnel - remboursements maternité				
6072.4361.60	Personnel - remboursements militaire PCi				
6072.4362	Remboursements de frais par des tiers				260'000.00
<b>6073</b>	<b>Amendes</b>				<b>450'000.00</b>
6073.4370	(S)Produit des amendes				450'000.00

ASS. SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS

## COMMENTAIRES

Aucun commentaire pour ces comptes

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>610 - 612</b>	<b>CORPS DE POLICE</b>	<b>9'253'900.00</b>	<b>3'842'500.00</b>	<b>9'405'200.00</b>	<b>2'908'000.00</b>
<b>6100</b>	<b>Autorités et personnel</b>	<b>9'024'500.00</b>		<b>9'102'500.00</b>	
6100.3011.01	Personnel - traitements	7'008'389.00		7'013'000.00	
6100.3011.05	Personnel - heures supplémentaires				
6100.3011.10	Personnel - traitements permanents				
6100.3011.25 *	Personnel - traitements aspirants de police	104'000.00		110'000.00	
6100.3012	Personnel - rempl. postes vacants				
6100.3030	Cotisations AVS-AI-AC	519'205.00		603'500.00	
6100.3040	Cotisations Caisse pensions	1'137'983.00		1'136'000.00	
6100.3050	Assurances de personnes	184'923.00		177'000.00	
6100.3060.01	Indemnités et remboursements de frais	22'000.00		32'000.00	
6100.3060.02	Indemnités de frais soumises	7'000.00			
6100.3069	Indemnités et entraînements des chiens de police	21'000.00		6'000.00	
6100.3080.01	Personnel facturé par des tiers - Salaires				
6100.3080.02	Personnel facturé par des tiers - Cotisations AVS-AI-AC				
6100.3080.03	Personnel facturé par des tiers - Caisse pensions				
6100.3080.04	Personnel facturé par des tiers - Assurances de personnes				
6100.3080.05	Personnel facturé par des tiers - Indemn. + remb. de frais				
6100.3093 *	Frais sanitaires (vaccinations, visites sanitaires)	10'000.00			
6100.3099	Charges diverses du personnel	10'000.00		25'000.00	
<b>6101</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>140'000.00</b>		<b>231'300.00</b>	
6101.3114	Achats d'habillement	50'000.00		70'000.00	
6101.3116	Achats de matériel spécialisé	60'000.00		50'000.00	
6101.3123	Achats d'électricité (horodateurs)				
6101.3139	Achats d'autres marchandises	10'000.00		10'000.00	
6101.3143.01	Signalisation routière mobile			52'700.00	
6101.3143.02	Prévention			13'000.00	
6101.3156	Entretien de l'équipement et du matériel spécialisé	20'000.00		35'600.00	
<b>6104</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>85'000.00</b>		<b>65'000.00</b>	
6104.3181	(S)Affranchissements			20'000.00	
6104.3182 *	Frais de téléphones, concessions radios, télécom., TV	85'000.00		45'000.00	
<b>6105</b>	<b>Impôts, taxes, cotisations et frais divers</b>	<b>3'000.00</b>		<b>5'000.00</b>	
6105.3199	Frais divers	3'000.00		5'000.00	

**COMMENTAIRES**

- 6100.3011.25**    **Personnel - traitements aspirants de police**  
Ce montant correspond à l'engagement de 2 aspirants.
- 6100.3093**    **Frais sanitaires (vaccinations, visites sanitaires)**  
Ce compte correspond aux vaccinations et autres frais sanitaires à charge de l'Association au profit des collaborateurs (traitements préventifs contre l'hépatite et visites sanitaires).
- 6104.3182**    **Frais de téléphones, concessions radios, télécom., TV**  
Tous les frais de téléphone de l'Association sont regroupés dans ce compte.

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6108</b>	<b>Amortissements</b>	<b>1'400.00</b>		<b>1'400.00</b>	
6108.3301	Défalcations et annulations de frais	1'400.00		1'400.00	
<b>6120</b>	<b>Revenus, ventes et prestations diverses</b>		<b>499'500.00</b>		<b>405'000.00</b>
6120.4272 *	Horodateurs et taxes de parcage		450'000.00		400'000.00
6120.4354	Ventes d'objets mobiliers usagés				
6120.4359	Ventes et prestations diverses		49'500.00		5'000.00
<b>6122</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>133'000.00</b>		<b>103'000.00</b>
6122.4361.01	Remboursements d'assurances				
6122.4361.30	Personnel - remboursements accident		30'000.00		15'000.00
6122.4361.40	Personnel - remboursements maladie		30'000.00		15'000.00
6122.4361.50	Personnel - remboursements maternité				
6122.4361.60	Personnel - remboursements militaire PCi				
6122.4362	Remboursements de frais par des tiers		58'000.00		58'000.00
6122.4363	Remboursements dommages causés par tiers		15'000.00		15'000.00
6122.4364	Remboursements d'assurances propres				
<b>6123</b>	<b>Amendes</b>		<b>3'210'000.00</b>		<b>2'400'000.00</b>
6123.4370	Produit des amendes		3'210'000.00		2'400'000.00

**COMMENTAIRES**

**6120.4272**

**Horodateurs et taxes de parcage**

L'augmentation du montant des revenus de ce compte est en lien avec le constat que ces appareils sont mieux utilisés que prévu.

## COMPTES PAR NATURE

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>16'238'148.00</b>		<b>15'822'050.00</b>	
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>14'273'548.00</b>		<b>13'699'350.00</b>	
300	Autorités et Conseil	30'000.00		35'000.00	
301	Personnel adm. et exploitation	11'075'447.00		10'586'000.00	
303	Assurances sociales	807'561.00		896'750.00	
304	Caisse de pensions et de prévoyance	1'767'914.00		1'614'600.00	
305	Assurance maladie & accidents	287'626.00		264'000.00	
306	Indemnités et remboursements de frais	76'000.00		56'000.00	
309	Autres charges du personnel	229'000.00		247'000.00	
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'962'200.00</b>		<b>2'121'300.00</b>	
310	Imprimés et fournitures de bureau	160'000.00		60'000.00	
311	Achat mobilier, matériel, machines, véhicules	403'000.00		424'000.00	
312	Achats d'énergie et de combustibles	102'000.00		100'000.00	
313	Autres fournitures et marchandises	10'000.00		10'000.00	
314	Entretien immeubles et signalisation	80'000.00		278'700.00	
315	Entretien objets mobiliers et inst. techniques	155'000.00		121'600.00	
316	Loyers et leasings	425'200.00		431'000.00	
317	Réceptions et manifestations	15'000.00		8'000.00	
318	Honoraires et prestations de service	586'000.00		667'000.00	
319	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	26'000.00		21'000.00	
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS / DEFALCATIONS</b>	<b>1'400.00</b>		<b>1'400.00</b>	
330	Défalcations	1'400.00		1'400.00	
<b>35</b>	<b>REMBT A COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>	<b>1'000.00</b>			
351	Remboursement, part. charges cantonales	1'000.00			

## COMPTES PAR NATURE

Compte	Désignation	Budget 2009		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>16'238'148.00</b>		<b>15'822'050.00</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>464'000.00</b>		<b>400'000.00</b>
422	Revenus capitaux patrimoine financier		14'000.00		
427	Revenus horadateurs et parcage		450'000.00		400'000.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, VENTES</b>		<b>3'959'450.00</b>		<b>3'755'250.00</b>
431	Emoluments		184'750.00		184'750.00
435	Ventes et prestations service		418'700.00		344'500.00
436	Remboursement de tiers		146'000.00		376'000.00
437	Amendes		3'210'000.00		2'850'000.00
<b>45</b>	<b>PART. &amp; REMB. COLLECT. PUBLIQUES</b>		<b>11'814'698.00</b>		<b>11'666'800.00</b>
452	Participations de communes		11'814'698.00		11'666'800.00

## COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Budget 2009 - 2011
<b>6</b>	<b>*** SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ***</b>	<b>1'570'000.00</b>
<b>600 - 602</b>	<b>ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>420'000.00</b>
<b>6001</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>170'000.00</b>
6001.5060.xxx	Informatisation centrale d'engagement + réception appels + localisation par GPRS	170'000.00
<b>6004</b>	<b>Prévention &amp; Partenariat</b>	<b>250'000.00</b>
6004.5060.xxx	Stand de présentation de l'Association	50'000.00
6004.5060.xxx	Système de contrôle du respect signalisation + vitesse	200'000.00
<b>610 - 612</b>	<b>CORPS DE POLICE</b>	<b>1'150'000.00</b>
<b>6101</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>1'150'000.00</b>
6101.5060.xxx	Equipement nécessaire au maintien de l'ordre	250'000.00
6101.5060.xxx	Polycom	900'000.00